

Lettres de
S. Bern-
nard.

quel doit subsister, ou des vœux du pere pour son fils, ou de ceux que le fils a faits pour foi, principalement quand il a fait vœu de quelque chose de plus noble : que d'ailleurs il étoit certain que Robert n'avoit été que promis, & non pas donné au Monastere de Cluny, puisqu' ses parens n'avoient point fait la demande qu'on le reçût, & qu'il n'avoit point été offert en présence de témoins, ni sa main couverte de la palle de l'Autel : que l'on disoit qu'il y avoit un heritage qui avoit été donné pour lui à ce Monastere ; mais, dit-il, s'ils l'ont reçu avec un heritage, pourquoi ne l'ont-ils pas retenu aussi-bien que l'heritage ? Est-ce qu'ils ont mieux aimé le revenu que la personne, & l'heritage que l'ame ? S'il a été offert au Monastere, pourquoi l'a-t-on laissé vivre dans le Siecle : car c'est du Siecle & non pas de Cluny que vous êtes venu, Robert, à Cîteaux ? Vous avez postulé, vous avez demandé d'y être reçu, on a différé pendant deux ans de vous y admettre : enfin vous y êtes entré, vous y avez fait un an de Noviciat, après lequel vous avez fait Profession & quitté l'habit Seculier pour prendre celui de Religion. C'est ici que Saint Bernard lui reproche vivement l'infraction de ses Vœux & son ingratitude, en le faisant s'ouvrir des soins qu'il a pris de sa conduite. Ensuite il exprime dans des termes plus tendres que l'on puisse imaginer, la douleur qu'il ressent de sa perte. Il lui fait voir enfin que la vie molle, commode & délicate que l'on mène dans l'Ordre de Cluny, est tres dangereuse pour le salut ; & il l'exhorte de faire tous ses efforts pour se mettre en état d'observer l'abstinence, les veilles, les jeûnes, le silence, le travail des mains, & les autres austeritez qui se pratiquent dans Clairvaux, dont la vie qu'il ménoit dans Cluny l'avoit defacoûtumé. Cette Lettre a été écrite l'an 1119.

Dans la seconde il fait des reproches à Foulques Chanoine Regulier de ce que s'étant rendu à la sollicitation de son Oncle, Doyen de Langres, il avoit quitté sa Maison Reguliere pour vivre en Clero Seculier. Quoique Saint Bernard n'eût aucune autorité sur ce jeune homme, néanmoins son zèle le porte à lui faire des remontrances tres-fortes, & à blâmer ouvertement la conduite de son Oncle. Il lui fait voir que le commerce du monde est tres-dangereux, & que le moien de faire son salut est de le fuir. Il l'exhorte sur la fin à rentrer dans la Maison Reguliere qu'il a quittée, & l'avertit qu'il offre ses prières à Dieu, afin qu'il le convertisse par sa misericorde. Il y a dans cette Lettre un bel endroit sur l'usage des biens d'Eglise : Vous vous imaginez, dit-il, que les revenus des Benefices de l'Eglise sont à vous, parce que vous assistez

à Matines, à la Messe & à tout l'Office Di-
vin, & qu'ainsi vous ne jouissez pas de tous
ces revenus gratuitement : en effet il est juste
que celui qui sert à l'Autel vive de l'Autel. Il
vous est donc permis, si vous servez bien à
l'Autel de vivre de l'Autel ; mais non pas de
vous servir des biens de l'Autel pour le luxe &
pour la vanité, pour avoir des brides dorées,
des selles brodées, des éperons argentez, des
bracelets de pourpre, au col & aux mains : en
un mot, tout ce que vous employez des reve-
nus de l'Autel à autre chose que pour avoir ce
qui est nécessaire pour votre nourriture, & ce
pour vous habiller tres-simplement n'est point
à vous, c'est une rapine, c'est un sacrilège. Cet-
te Lettre est de l'an 1120.

Dans la troisième adressée aux Chanoines
d'Audicour du Diocèse de Châlons, après avoir
rejeté avec beaucoup d'humilité les louanges
que ces Chanoines lui avoient données, il les
avertit qu'il a reçu dans son Monastere, avec
la permission de l'Evêque de Châlons, quel-
ques Chanoines Regulaires qui vouloient em-
brasser la vie Monastique.

La quatrième a été écrite vers l'an 1125. à Ar-
nould Abbé de Morimond, qui avoit quitté son
Monastere avec dix de ses Religieux sans per-
mission de l'Abbé de Cîteaux. Il avoit fait sca-
voir sa retraite à Saint Bernard, en le priant de
ne lui point parler de retourner dans son Mon-
astere. Saint Bernard lui fait réponse qu'il ne
peut pas s'empêcher de faire tous ses efforts
pour le faire revenir : que s'il eût scû l'endroit
où il auroit pu le rencontrer, il auroit été lui-
même le trouver, l'auroit embrassé, se seroit
jeté à ses pieds, l'auroit conjuré & râché de
le toucher par ses larmes : qu'il eût peut-être
châti sa dureté & son obstination par ces marques
de tendresse & d'affection ; mais que puisqu'il lui
a ôté le moien de le faire de vive voix, il le prie
d'écouter son ami absent, chagrin de sa retraite,
& rouché vivement de sa peine & de son
peril. Il lui remontre qu'il est à craindre que sa
chûte n'en entraîne beaucoup d'autres : que s'il
ne l'estime pas une chûte pour lui, elle l'est
pour ceux de la conduite desquels il étoit charg-
gé, & qu'il l'abandonnez. Il le prie de consi-
derer à quoi il les expose. Il ajoute qu'il ne peut
pas même croire qu'il ait bien fait pour foi de
se retirer, puisqu'il l'a fait sans le conseil de ses
freres, & des autres Abbez, & sans la permis-
sion de son Supérieur.

La suivante est adressée à Adam, l'un des
Moines qui avoient accompagné l'Abbé Ar-
nould : il lui reproche son inconstance & sa
legereté.

Dans la sixième il prie Brunon, qui a depuis
été Archevêque de Cologne, de faire son pos-
sible